



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

gestion

Question écrite n° 88650

### Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur le certificat de formation à la gestion associative. Régi par le décret n° 2008-1013 du 1er octobre 2008, ce certificat est délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association. Cette formation fait l'objet d'une déclaration préalable par l'organisme formateur, valable pour une durée d'un an, adressée au préfet de région qui vérifie si la formation projetée permet l'octroi du certificat de formation à la gestion associative. Aussi aimerait-elle connaître, région par région, le nombre d'organismes agréés en 2008, 2009 et au premier semestre 2010 ainsi que le statut juridique desdits organismes.

### Texte de la réponse

Le nombre d'organismes agréés en 2008, 2009 et au premier semestre 2010 était respectivement de 6, 45 et 46. En 2008, 6 associations ont fait des déclarations préalables. En 2009, 43 associations et 2 organismes publics ont fait des déclarations préalables. En 2010, 40 associations, 3 organismes publics et 3 sociétés commerciales ont fait des déclarations préalables. Le nombre d'organismes agréés par région et par département d'outre mer respectivement pour 2008, 2009 et 2010, est le suivant : Alsace = 0-0-0 ; Aquitaine = 0 - 4 - 7 ; Auvergne = 0 - 2 - 2 ; Basse-Normandie = 0 - 2 - 3 ; Bourgogne = 1 - 2 - 2 ; Bretagne = 1 - 1 - 3 ; Centre = 0 - 4 - 3 ; Champagne-Ardenne = 0 - 1 - 1 ; Corse = 0-0-0 ; Franche-Comté = 0 - 2 - 1 ; Guadeloupe = 0 - 0 - 1 ; Guyane = 0 - 1 - 0 ; Haute-Normandie = 0 - 2 - 3 ; Île-de-France = 0 - 8 - 5 ; La Réunion = 2 - 2 - 2 ; Languedoc-Roussillon = 0 - 3 - 4 ; Limousin = 0 - 1 - 0 ; Lorraine = 0 - 0 - 0 ; Martinique = 0 - 0 - 0 ; Midi-Pyrénées = 0 - 1 - 1 ; Nord-Pas-de-Calais = 0 - 4 - 7 ; Pays de la Loire = 1 - 2 - 0 ; Picardie = 0 - 0 - 0 ; Poitou-Charentes = 1 - 1 - 1 ; Provence-Alpes-Côte d'Azur = 0 - 0 - 0 ; Rhône-Alpes = 0 - 2 - 2.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Muriel Marland-Militello](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88650

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** Jeunesse et solidarités actives

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 2010, page 10181

**Réponse publiée le :** 24 mai 2011, page 5473